

Oxygène et appel des secours : une urgence absolue

La procédure de secours est d'une urgence absolue. La **qualité** des actes prodigués et leur **précocité** augmentent grandement les chances d'absence de séquelles à l'issue du traitement.

Elle consiste, par ordre de priorité, à :

1. Alerter les secours (jamais de réimmersion) par un appel à la VHF marine (canal 16, Cross) ou VHF-ASN lorsque la plongée se déroule en mer à bord d'un bateau, ou par téléphone (composer le 15, SAMU) dans tous les autres cas.

2. Administrer de l'oxygène à 100 % (débit 15 l/min. en **inhalation** pour les sujets conscients, en **insufflation** si la ventilation est insuffisante, afin de maintenir en vie les tissus peu ou mal irrigués et, en particulier, les cellules nerveuses, très sensibles à un manque d'oxygène. De plus, cela facilite l'élimination de l'azote en excès.

3. Corriger la déshydratation :

- Si la victime est consciente, lui faire boire de l'eau ou des jus de fruit (1 litre) par petites prises régulières.

- **Proposer** de l'aspirine. Ce médicament ne peut être prescrit que par un médecin, vous ne pouvez donc pas l'administrer en tant que secouriste. Par contre, si la victime souhaite en prendre, vous devez être en mesure de lui en fournir, conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 juin 1998 modifié. Ne dépassez pas la dose de 500 mg pour un adulte et notez sur une étiquette collée bien en évidence (exemple, sur le front), l'heure et la dose administrée.



En mer : VHF ou ASN
(appel du CROSS).



L'apport d'oxygène est essentiel : il doit être immédiat. **Ne jamais réimmerger une victime d'ADD.**



EAU et
ASPIRINE.